

LA SCÈNE INDÉPENDANTE SE PRONONCE EN FAVEUR D'UN OPÉRATEUR UNIQUE POUR LE SPECTACLE VIVANT

Alors qu'une commission sénatoriale vient d'auditionner les représentants de l'ASTP (Association pour le Soutien du Théâtre Privé) puis du CNM (Centre National de la Musique) sur la possibilité d'un rapprochement entre ces deux opérateurs de l'État, La Scène Indépendante se prononce, dans une très large majorité, en faveur de cette fusion. Ainsi, cela simplifiera la collecte de la taxe sur la billetterie des spectacles et sa redistribution en faveur des entrepreneurs et entrepreneuses privés du spectacle vivant.

La création d'un opérateur unique pour le spectacle vivant permettra de **simplifier la collecte de cette taxe, voire même d'en améliorer l'efficacité**. Dès lors que celui-ci sera désigné pour percevoir la taxe sur la billetterie, il semble évident que **les outils de collecte** ainsi que **le consentement à payer cette taxe** par les redevables seront optimisés. La fusion des deux opérateurs devrait permettre de **réaliser des économies de fonctionnement**. C'est ce que les sénateurs et sénatrices semblent également penser, en tout logique.

Aujourd'hui, la **distinction entre les spectacles qui relèvent de l'ASTP et ceux qui dépendent du CNM soulèvent de nombreuses difficultés et questions complexes**. En effet, **pour ce qui est de l'humour**, les producteurs et salles ont souvent du mal à comprendre pourquoi la taxe d'un spectacle d'humour est parfois perçue par l'ASTP alors que cette discipline relève traditionnellement du CNM. La situation est tout aussi complexe pour les spectacles musicaux dont le régime peut différer selon qu'ils soient qualifiés d'opéras ou d'opérettes, de comédies musicales ou de théâtre musical. **Ces situations occasionnent des incertitudes et des conséquences économiques importantes** pour de nombreuses entreprises de ce secteur.

Malgré **la réforme de l'ASTP** engagée à la suite **du rapport très critique de l'IGAC à laquelle** la Scène Indépendante a pris une part active, **les inégalités perdurent, les aides restent seulement accessibles à une minorité de bénéficiaires**.

Enfin, **le dynamisme de la taxe justifie cette demande de déplafonnement** afin que l'intégralité des recettes collectées puisse profiter à la filière, avec l'espoir d'une **meilleure répartition des moyens dégagés**. Gageons que **l'intelligence collective** permette de **définir les modalités de gouvernance et le fonctionnement, du futur établissement**.

Rappelons aussi que ce sont **les professionnel(le)s eux-mêmes** qui sont **à l'origine de ce système de solidarité interne au spectacle vivant**. Il paraît donc essentiel qu'ils ou elles soient **pleinement associé(e)s aux évolutions à venir**.

La Scène Indépendante demande donc à être auditionnée par la commission sénatoriale afin de développer ses arguments en faveur de la **création d'un opérateur unique pour le spectacle vivant privé**.